

1. C'est quoi le Programme G&T ?

Le programme G&T témoigne d'une des façons dont le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYCDOE) offre l'enseignement spécialisé pour épauler les besoins d'élèves exceptionnels.

Les élèves qui prennent une note générale aux examens G&T égale ou supérieure à 90 sont admissibles aux programmes G&T de district. Les programmes G&T de district sont proposés dans les écoles primaires de district et accordent la priorité d'admission aux élèves qui habitent dans les communautés locales desservies par l'école. Les élèves des programmes G&T de district sont groupés ensemble pour les cours principaux, mais on peut les programmer pour d'autres cours (tels que, celui d'Éducation physique et d'Art) avec des élèves qui ne font pas partie du programme G&T.

Les élèves qui obtiennent une note générale aux examens G&T égale ou supérieure à 97 sont admissibles aux programmes G&T de district et à ceux de la Ville. Les établissements scolaires de la Ville proposant des programmes G&T acceptent les élèves venant de tous les boroughs, sans donner la priorité aux résidents de districts spécifiques. Tous les élèves de ces établissements scolaires sont inscrits dans le programme G&T ; il n'y a pas dans ces écoles d'élèves faisant l'objet de priorité liée au secteur de résidence. Les établissements scolaires G&T de la Ville ont des modèles généralisés qui appliquent le programme scolaire et les pratiques pédagogiques visant particulièrement les élèves G&T.

Il y a quelques programmes G&T dès le 3e grade. Les élèves sont acceptés dans ces programmes en fonction de multiples évaluations, dont : la performance scolaire que l'on peut prouver à l'aide des notes sur le carnet ; l'assiduité ; et les indicateurs de comportement d'enfant surdoué notamment faisant preuve d'une curiosité poussée, de motivation, et d'une vivacité d'esprit à tout apprendre bien vite.

Le NYCDOE s'engage à servir tous les élèves admissibles à un programme G&T, notamment les élèves handicapés.

2. Les élèves handicapés peuvent-ils participer aux programmes G&T ?

Oui. Tous les élèves—notamment les élèves handicapés—qui entrent en classe de kindergarten jusqu'au 3e grade sont encouragés à prendre part à la procédure d'admission en programme G&T. Les élèves handicapés admissibles au programme G&T auront les encadrements dont ils ont besoins dans le programme G&T. Le handicap d'un élève ne l'empêche pas d'avoir accès au programme G&T, et les programmes G&T ne bloquent pas l'accès aux encadrements d'éducation spécialisée. Pour en savoir plus sur la façon dont le NYCDOE appuie les élèves handicapés, prière de consulter le [Guide des familles sur les services spécialisés pour les enfants en âge scolaire](#).

3. A la procédure d'admission en programme G&T ferme-t-on l'oeil sur le statut d'handicap ?

Oui. Les offres aux programmes G&T sont faites aux élèves en fonction de leur performance quant aux mesures d'éligibilité et de la disponibilité de sièges, sans tenir compte du fait qu'un élève ait un IEP (Programme d'Éducation personnalisé), IESP (Programme personnalisé de services d'éducation), ou de Plan d'aménagements requis par la Section 504. Les élèves auxquels sont recommandés des services de transport spécialisés reçoivent ces services pour se rendre au lieu où est proposé le programme G&T.

Nous prendrons en charge le transport de tous les autres élèves conformément aux [règles](#) établies par le Bureau du transport scolaire (OPT).

4. Que se passe-t-il lorsqu'un élève handicapé accepte une place d'un programme G&T ?

Lorsqu'un élève titulaire d'un IEP ou d'un IESP accepte l'offre d'un programme G&T, l'équipe IEP de l'école examine l'IEP ou l'IESP de l'élève, évalue ses points forts et faibles, et collabore avec la famille en vue de la satisfaction des besoins de l'élève. Les élèves ayant un IEP ou un plan d'aménagement requis par la section 504 des programmes G&T sont enseignés en compagnie de leurs camarades de classe d'enseignement général dans un cadre le moins restrictif possible.

Les équipes d'IEP prendront en considération dans quelle mesure l'enseignement de haute qualité que l'élève recevra en programme G&T répondront à ses besoins scolaires et socio-affectifs pour décider des encadrements d'éducation spécialisée requis pour l'élève dans ce cadre. Les équipes IEP garantiront également que tout support mis en place en vue d'aider l'élève à passer à un programme G&T est porté dans l'IEP. Si on pense faire des modifications aux encadrements, les écoles mettront à jour les évaluations pour indiquer les besoins actuels de l'élève.

5. Les élèves handicapés peuvent-ils avoir des aménagements lorsqu'ils passent l'examen G&T ?

Oui. Les élèves ayant besoin d'aménagements aux examens, notamment ceux titulaires d'IEP, IESP, ou un Plan d'aménagement requis selon la section 504, peuvent avoir droit aux aménagements à l'examen G&T tant qu'ils ne modifient pas ce que l'examen évalue.

L'examen G&T est non programmé pour tous les élèves, et ces derniers prennent tous des pauses pendant sa durée pour diminuer le temps nécessaire pour se concentrer sur une seule tâche. L'examen est administré sur une base particulière aux élèves du pré-k, et les gens qui administrent le test transcrivent les réponses.

6. Comment les parents d'élèves handicapés font-ils une demande d'aménagements pour l'examen G&T ?

Les parents présentent un formulaire Demande d'inscription à l'examen (RFT) s'ils veulent que leurs enfants prennent l'examen G&T. Ils peuvent soumettre un formulaire RFT [en ligne](#) ou remplir le formulaire RFT en papier qui se trouve dans le [Guide des programmes G&T](#).

Les parents ont la chance de demander des aménagements à l'examen dans la section intitulée "Information sur les encadrements aux examens Testing Services Information" du formulaire RFT. Ils peuvent également spécifier la langue dans laquelle ils aimeraient que l'examen soit administré à leur enfant. Ils peuvent indiquer s'il faut qu'on donne à leur enfant un livre de test écrit en gros caractères ou tout autre aménagement aux examens. Le NYCDOE contacte directement ces parents qui décident de cette dernière option pour confirmer l'admissibilité de l'enfant aux aménagements demandés.

Les élèves qui pour l'instant sont dans une école du NYCDOE (sauf les élèves de pré-k) prennent l'examen un jour de semaine dans leur école. Les coordonnateurs d'examen prennent en compte tous

les besoins de l'élève en décidant des aménagements à l'examen. Les élèves de pré-k, des écoles à charte, et des écoles privées prennent l'examen en fin de semaine. Si un élève n'a pas un IEP, IESP, ou un Plan d'aménagement requis par la section 504, le NYCDOE prend en cas d'autres documents justifiant du besoin d'aménagement(s).

7. Comment les parents d'élèves handicapés recourent-ils en appel lorsqu'on leur refuse les aménagements ?

Si les parents pensent qu'il s'agit d'une mauvaise administration de l'examen G&T, notamment en fonction d'aménagements proposés peu appropriés, ils doivent le rapporter en envoyant un email au Bureau d'évaluation *Office of Assessment* par le biais du ServiceCenter@schools.nyc.gov ou en expédiant une lettre à l'adresse :

Office of Assessment
G&T Test Administration
44-36 Vernon Boulevard
Room 202
Long Island City, NY 11101

Pour des délais et règles précis concernant la procédure d'appel, prière de consulter le [Guide des programmes G&T](#).

8. Comment soutient-on les élèves handicapés dans les programmes G&T ?

Le NYCDOE offrent aux élèves handicapés les encadrements dont ils ont besoin dans le programme G&T. Les programmes G&T varient d'école en école en fait de stratégies et matériels didactiques. On ne refuse aux élèves handicapés aucun de ces appuis du fait qu'ils sont dans un programme G&T. Ils peuvent même se voir accorder d'autres appuis pour les aider à faire la transition dans un programme G&T.

9. Les élèves peuvent-ils être évalués pour des encadrements d'éducation spécialisée dès qu'ils sont dans le programme G&T ?

Oui. Tous les enseignants doivent identifier les élèves qui ont besoin des encadrements d'éducation spécialisée, et tous les élèves doivent avoir accès aux services offerts avant l'orientation et aux interventions qui s'inspirent de travaux pratiques de recherche en alphabétisation avant qu'ils fassent une recommandation pour des services d'éducation spécialisée.

Il faut référer pour une évaluation tout élève en programme G&T qui semble avoir un handicap. Les parents peuvent faire cette recommandation. L'établissement que fréquente l'élève a la responsabilité de l'évaluer et, si les résultats le prouvent, mettre en place un IEP. Si l'élève a droit aux services d'éducation spécialisée, il peut continuer en programme G&T et avoir les aménagements d'éducation spécialisée.